

AVEC LE CFAS, PRÉPAREZ TOUS LES CAP / CAPA / BAC PRO...

- Une formation financée par les OPCO
- Un contrat de travail de 6 mois à 3 ans selon le diplôme préparé qui peut être prolongé d'un an lorsque la situation de l'apprenti l'exige
- Une formation diplômante en alternance en entreprise et en centre de formation pour un métier
- Une reconversion professionnelle par la voie de l'apprentissage à tout âge
- Des aides financières et techniques (AGEFIPH) pour compenser le handicap

Un accueil sur 6 antennes pédagogiques



Centre de Formation d'Apprentis pour un Soutien Adapté

04 68 79 27 42
cfas@faire-ess.fr
www.faire-ess.fr

N° de déclaration d'activité enregistrée sous le n°913 401 906 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.





Un projet d'apprentissage adapté ?

Pour une insertion socio-professionnelle facilitée, le CFAS accompagne...

- > toute personne en situation de handicap
- > dans tous les secteurs d'activité,
- > par la voie du contrat d'apprentissage



L'apprentissage adapté : les clefs de la réussite

Pour tous les employeurs
publics et privés
quel que soit leur statut
et leur secteur d'activité

Pour les jeunes et adultes en situation de handicap
à partir de 15 ans et tout au long
de la vie professionnelle

Nos résultats 2025 en 5 chiffres



Le CFAS Occitanie Est met en œuvre des compensations et une accessibilité en fonction des besoins des apprentis, des CFA et des entreprises.

A partir d'une coopération avec la famille, la RHF de l'AGEFIPH, le CFA, l'équipe du CFAS :

- Évalue et identifie les besoins de compensation et d'accessibilité
- Met en œuvre un parcours individualisé pour l'apprenti et son environnement favorisant le développement de l'autonomie

(Un appui adapté aux besoins de l'apprenti, du CFA, de l'entreprise

1

étape 1 CRITÈRES D'ENTRÉE

Public : Apprentis titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

- Pré-Requis :
- RQTH à jour ;
 - Projet professionnel validé et stage réalisé ;
 - Inscription chez un prescripteur.

Dates de début et de fin de signature de contrats : tout au long de l'année.

étape 2 EVALUATION DES BESOINS À L'ENTRÉE

- Dossier d'évaluation : Diagnostic des compétences pédagogique, socio-professionnelle, évaluation professionnelle du stage, analyse des besoins liés aux conséquences ou à la situation de handicap ;
- Proposition par l'équipe du CFAS d'un plan de compensation évolutif.

2

3

étape 3 SIGNATURE DU CONTRAT : SÉCURISATION DU PARCOURS

- Information du CFAS à l'employeur sur l'appui et les aides ;
- Signature du contrat d'apprentissage avec l'employeur, en association avec le prescripteur ;
- Rendez-vous avec un prescripteur pour l'adaptation du poste (appui spécifique - AGEFIPH).

étape 4 APPUI EN ENTREPRISE

- Visite systématique à l'entrée en formation : mise en œuvre du plan de compensation et d'accessibilité pour l'apprenti, l'entreprise
- Visite après la période d'essai : ajustement des moyens de compensation
- Visite à 5 mois : évaluation de mi-parcours : sécurisation des compensations mises en place et réaménagement (si nécessaire)
- Tout au long du parcours : prévention des risques de ruptures avec le CFA et le prescripteur.

4

5

étape 5 APPUIS PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL

Parcours modulable selon les besoins de l'apprenti :
Positionnement sur des modules (pédagogiques - socioprofessionnels - accès aux droits et à l'autonomie) adaptés aux besoins identifiés lors des évaluations

Accompagnement modulable en cours d'année selon la progression de l'apprenti observée en entreprise par le maître d'apprentissage et le CFAS

Niveaux d'accompagnement :
CAP-BTS / Objectif : développement de l'autonomie globale
Titre Pro / Objectif : acquisition des gestes pro, développement des savoirs-être, autonomie

1ère année de suivi : Sécuriser l'intégration en entreprise et développer l'autonomie de l'apprenti (mise en place plan de compensation, adaptation des modules selon la progression)

2ème année de suivi : Consolider l'autonomie (accompagnement autour de la responsabilité, soutiens adaptés aux besoins, liens étroits avec les référents pédagogiques en CFA)

Dernière année de suivi : Préparer une sortie autonome (appui ponctuel sur la préparation aux épreuves, modules d'intégration au monde professionnel)
Sécuriser l'insertion professionnelle si embauche



Appui aux CFA

A l'entrée au CFA Métiers > coordination de l'adaptation du parcours pédagogique de l'apprenti :

Accompagnement des Référents handicap/formateurs/équipes administratives des CFA à l'adaptation des contenus pédagogiques et la mise en place des outils de compensation

Préconisation d'aménagements individuels et d'accessibilité

Sensibilisation de l'équipe pédagogique du CFA aux conséquences du handicap et aux handicaps

6

étape 6 FIN DE PARCOURS

Bilan de fin de parcours avec l'employeur, l'apprenti et le prescripteur
- Suivi à 6 mois de l'évolution de l'apprenti

Appui à l'employeur

Au démarrage du contrat > Sensibilisation du maître d'apprentissage au handicap

Début de formation > Visites de suivi des adaptations/compensations mises en place - avec un prescripteur

Début de parcours > Diagnostic de l'apprenti en entreprise pour évaluer les besoins socioprofessionnels et pédagogiques

Visites d'évaluations en association avec les CFA (3 l'année d'entrée, 2 les années suivantes)

